



Informations de base	
<b>2008/2068(INI)</b> INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Améliorer la qualité de la formation des professeurs des écoles  <b>Subject</b> 4.40.04 Enseignement supérieur, universités 4.40.06 Enseignants, formateurs, élèves, étudiants 4.40.15 Enseignement et formation professionnelle	

Acteurs principaux			
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">CULT</div> Culture et éducation	BADIA I CUTCHET Maria (PSE)	27/08/2007
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>	<b>Commissaire</b>	
	Éducation, jeunesse, sport et culture	FIGEL' Ján	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
13/03/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/06/2008	Vote en commission		Résumé
10/07/2008	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A6-0304/2008</a>	
22/09/2008	Débat en plénière		
23/09/2008	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0422/2008</a>	Résumé
23/09/2008	Résultat du vote au parlement		
23/09/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2008/2068(INI)
<b>Type de procédure</b>	INI - Procédure d'initiative
<b>Sous-type de procédure</b>	Rapport d'initiative
<b>Base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 55-p4 Règlement du Parlement EP 55

État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/6/60403

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE404.561	26/03/2008	
Amendements déposés en commission		PE406.151	22/05/2008	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0304/2008	10/07/2008	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0422/2008	23/09/2008	Résumé

## Améliorer la qualité de la formation des professeurs des écoles

2008/2068(INI) - 23/09/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 579 voix pour, 46 voix contre et 25 abstentions une résolution sur l'amélioration de la qualité de la formation des professeurs des écoles.

Le rapport d'initiative avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Maria **BADIA I CUTCHET** (PSE, ES) au nom de la commission de la culture et de l'éducation.

La résolution estime qu'améliorer la qualité des études et de la formation des enseignants entraîne une nette amélioration des résultats des élèves. Pour le Parlement, proposer aux enseignants des études et des formations de meilleure qualité et en plus grand nombre et recruter des candidats qui présentent **le meilleur profil pour devenir enseignants**, devrait être l'une des premières priorités de tous les ministères de l'éducation.

**Affecter plus de ressources à la formation des enseignants** : le Parlement estime qu'il faut nettement augmenter les dépenses d'éducation dans les domaines dans lesquels les résultats des élèves connaissent la plus forte progression. Il faut en outre affecter davantage de ressources à la **formation des enseignants**, afin que des progrès considérables puissent être réalisés en vue d'atteindre les objectifs "Éducation et formation 2010" de la stratégie de Lisbonne. Pour promouvoir le perfectionnement professionnel continu des enseignants tout au long de leur carrière, le Parlement suggère la création de **bourses gouvernementales** destinées à améliorer et à mettre à jour leurs compétences. Il faut en outre que les formations soient organisées de telle sorte que les qualifications soient reconnues dans tous les États membres. Il faut également s'assurer que les nouveaux enseignants sont bien intégrés dans le système. À cet effet, le Parlement encourage la mise en place de réseaux de soutien et de programmes de parrainage grâce auxquels les enseignants qui disposent d'une plus grande expérience et de qualifications reconnues peuvent jouer un rôle clé dans la formation des nouveaux collègues. Il estime ainsi qu'en travaillant et en apprenant ensemble, les enseignants pourront contribuer à améliorer les résultats de l'environnement éducatif en général.

**Favoriser l'excellence** : le Parlement estime qu'il faut recruter et retenir les meilleurs enseignants dans les États membres, notamment en rendant la profession plus attrayante et en s'assurant que la composition du corps enseignant à tous les niveaux de l'éducation scolaire, reflète bien la diversité sociale et culturelle de la société. Il met l'accent sur le lien existant entre les efforts déployés pour faire de l'enseignement une profession épanouissante et offrant de bonnes perspectives de carrière et le recrutement de professionnels motivés et dotés d'un bon bagage. Il invite dès lors les États membres à prendre des mesures supplémentaires pour promouvoir l'enseignement de manière à en faire un réel choix de carrière. Les enseignants qui exercent dans les écoles maternelles et primaires devraient ainsi bénéficier d'un niveau de soutien social et professionnel solide.

**Des enseignements mieux formés et mieux payés** : le Parlement attire l'attention sur les fortes disparités qui existent entre les salaires moyens des enseignants entre États membres. Il faut donc faire en sorte qu'ils bénéficient d'une rémunération et d'avantages sociaux convenables, prenant en considération leur rôle essentiel pour la société. Seules des carrières de qualité seront à même de freiner le phénomène de "fuite des cerveaux" qui pousse les plus compétents d'entre eux à occuper des postes mieux rémunérés dans le privé. Les enseignants doivent en outre être mieux préparés pour répondre à la multitude de nouvelles exigences qui leur sont imposées, notamment aux défis des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Parmi les nouvelles formations qu'il faudrait dispenser aux enseignants figure la formation aux médias, considérée comme prioritaire, ainsi que la formation environnementale.

**Favoriser la mobilité des enseignants** : le Parlement insiste sur l'importance de la mobilité pour les enseignants. Il invite la Commission à accroître les moyens financiers alloués à la formation des enseignants via le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, et plus particulièrement aux **échanges d'enseignants entre écoles dans les régions et pays voisins de l'Union**. En effet, pour le Parlement, la mobilité favorise l'amélioration des compétences notamment en langues étrangères. Il souligne à cet égard le rôle essentiel des partenariats Comenius et Comenius-regio.

**Favoriser l'apprentissage des langues** : en corollaire à la mobilité, le Parlement insiste sur l'apprentissage des langues étrangères, et ce, dès le plus jeune âge. Il s'agit d'intégrer les cours de langues dans tous les programmes de l'enseignement primaire et de prévoir des investissements suffisants afin de recruter et de former des enseignants en langues étrangères de bonne qualité. Ainsi, dans tous les États membres, les enseignants devraient connaître, certifié à l'appui, **au moins une langue étrangère**. Ceci ne doit pas se faire au détriment de la langue maternelle qui reste celle qui permet aux élèves d'acquérir les autres connaissances et qui est donc capitale.

**Moins de bureaucratie, plus de compétences interculturelles** : le Parlement déplore **le poids croissant du travail administratif** dans la profession des enseignants. Il souligne à cet égard que « rien ne peut remplacer le temps passé par les enseignants en classe avec leurs élèves ». Il souligne également que chaque école entretient une relation unique avec la communauté locale où elle est implantée et que les directeurs d'écoles devraient avoir davantage d'attributions en matière de prise de décision pour être à même de relever les défis pédagogiques et répondre aux exigences éducatives spécifiques de leur milieu. Il souligne notamment que, face à l'arrivée d'une grande diversité d'immigrants, le corps enseignant doit être spécifiquement préparé à de nouvelles dynamiques interculturelles au sein de l'école mais aussi dans les relations qu'ils entretiennent avec les familles et leur environnement géographique immédiat.

**Lutter contre la violence à l'école** : le Parlement considère que dans les mesures de lutte contre la violence à l'école, une meilleure collaboration entre les parents et la direction des établissements s'avère indispensable : il faut donc adopter des mécanismes permettant de gérer efficacement ce phénomène, en intégrant par exemple, dans la formation des enseignants des États membres, des cours de résolution des conflits afin de les préparer à mieux gérer la violence et les agressions scolaires. Le Parlement insiste sur l'importance d'une pédagogie différenciée en fonction du sexe dans l'enseignement et l'éducation et souligne l'importance de la dimension de genre dans la formation des enseignants eux-mêmes. Il demande également que tous les enseignants bénéficient d'une formation civique et que cette formation devienne également obligatoire pour tous les élèves afin que ceux-ci soient conscients de leurs droits et de leurs devoirs en tant que citoyen.

**Au plan européen** : le Parlement demande que les États membres travaillent de concert pour accroître la coordination des politiques relatives aux études et à la formation des enseignants. Il demande également que tous les enseignants bénéficient d'une formation de base sur l'Union européenne, ses institutions et son mode de fonctionnement et pour qu'ils puissent effectuer des stages auprès des institutions européennes.

Enfin, le Parlement demande aux États membres de veiller à ce que dans l'enseignement public, seuls des professeurs d'éducation physique dotés des compétences voulues puissent dispenser ce type de cours aux élèves. Il suggère également à la Commission de généraliser les meilleures pratiques des États membres en vue d'améliorer la capacité à gérer son existence au moyen de projets scolaires tels que le sport et l'alimentation saine, l'économie domestique ou la gestion du budget familial.